

Partenariat 2025 / 2026

Fiche d'inscription au Club Gym Détente du Fauga,
Réservée aux adhérents de la GV d'Estantens

Photo

- Nom :
- Nom de naissance :
- Prénom :
- Né(e) le : / / à
- Téléphone : / / / /
- Portable : / / / /
- Email :@.....
- Adresse :
.....
- Code postal : Ville :

Merci de bien vouloir nous signaler rapidement tout changement de coordonnées

Pièces à fournir pour l'inscription :

- cette fiche d'inscription signée avec une photo d'identité
- la copie de la licence 2025/2026 **ou** une attestation de licence établie par la GV Estantens
- le paiement de la cotisation de **50 €** par chèque à l'ordre de « Club Gym Détente du Fauga »
- le volet - réponse du questionnaire de santé ci-joint **OU** un certificat médical si vous avez répondu « oui » à au moins une des questions de santé.

Le dossier complet est à remettre lors des cours à Nadine Dasque

Je soussigné

- certifie avoir pris connaissance du Règlement Intérieur du Club Gym Détente du Fauga ci-après et m'engage à le respecter.
- certifie avoir été informé que l'association et la FFEPGV collectent et utilisent mes données personnelles dans le cadre de mon contrat d'adhésion avec l'association : « Les données personnelles de chaque adhérent sont utilisées à des fins de gestion associative, mais également à des fins statistiques non-nominatives. Chaque adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer un e-mail à l'association ou à la fédération à l'adresse suivante contact@ffepgv.fr »

Date et signature :

Contact : Nadine (06 83 76 15 16)

Partenariat 2025 / 2026

Fiche d'inscription à la GV d'Estantens,
Réservée aux adhérents du Club Gym Détente du Fauga

Photo

- Nom :
- Nom de naissance :
- Prénom :
- Né(e) le : / / à
- Téléphone : / / / /
- Portable : / / / /
- Email :@.....
- Adresse :
- Code postal : Ville :

Merci de bien vouloir nous signaler rapidement tout changement de coordonnées

Pièces à fournir pour l'inscription :

- cette fiche d'inscription signée avec une photo d'identité
- la copie de la licence 2025/2026 **ou** une attestation de licence établie par le Club Féminin de Beaumont
- le paiement de la cotisation de **50 €** par chèque à l'ordre de « GV Estantens »
- le volet - réponse du questionnaire de santé ci-joint **OU** un certificat médical si vous avez répondu « oui » à au moins une des questions de santé.

Le dossier complet est à remettre lors des cours à Marie-Thérèse Brousses ou Viviane Festi

Merci de cocher ci-dessous :

- le ou les cours auxquels vous participerez,
- le ou les groupes d'info Whats'App dont vous souhaitez être membre :

	Gym Sport Santé mardi matin	Gym Pilates mardi soir 35 personnes maxi	Gym Renforcement musculaire mardi soir	Gym Pilates Fondamental mercredi matin 35 personnes maxi	Danse afro- caribéenne jeudi soir	Gym Pilates jeudi soir 35 personnes maxi
Cours						
Groupe d'info Whats'App						

Je soussigné (e)

certifie avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de la Gym Volontaire d'Estantens ci-joint
et m'engage à le respecter.

certifie avoir été informé de l'existence d'une assurance optionnelle « [I.A. Sport+](#) »

certifie avoir été informé que l'association et la FFEPGV collectent et utilisent mes données personnelles dans le cadre de mon
contrat d'adhésion avec l'association.

certifie avoir été informé qu'un protocole sanitaire pourra être mis en place par les autorités pour l'accès aux cours (retour du Pass sanitaire ou
vaccinal par exemple) et que ces possibles changements ne seront pas un motif de remboursement de ma cotisation si cela advient.

Je m'engage à respecter toutes les consignes sanitaires données par l'association.

Date et signature :

Contact : Marie-Thérèse (06 71 14 99 87) ou Viviane (06 87 97 55 08)



Attestation de Licence :

Je soussigné Viviane Festi, Présidente de la GV d'Estantens, certifie que :

Mme / Mr :

N° de licence :

est licencié au club GV d'Estantens (n°031 353) pour la saison 2025 / 2026.

mail (pour l'envoi des infos par le club d'accueil) :

Date :

Signature :



Attestation de Licence :

Je soussigné Nadine Dasque, Présidente du Club Gym Détente du Fauga, certifie que :

Mme / Mr :

N° de licence :

est licencié au club Gym Détente du Fauga (n°031 240) pour la saison 2025 / 2026.

mail (pour l'envoi des infos par le club d'accueil) :

Date :

Signature :

Questionnaire de santé EPGV

pour le sportif majeur

Volet à conserver par le licencié

L'exercice physique pratiqué d'une façon régulière constitue une occupation de loisir saine et agréable. Beaucoup de personnes devraient augmenter leur niveau d'activité physique au quotidien, et ce tous les jours de la semaine. Mener une vie active est bénéfique pour la santé de tous.

Ce questionnaire vous dira s'il est nécessaire pour vous de consulter un médecin afin d'établir l'absence de contre-indication à la pratique d'activités physiques et sportives.

S'il vous plaît, répondez soigneusement et honnêtement à ces 6 questions : cochez Oui ou Non	OUI	NON
1) Votre médecin vous a dit que vous étiez atteint d'un problème cardiaque, d'une d'hypertension artérielle, d'une affection de longue durée (ALD) ou d'une autre maladie chronique	☐	☐
2) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
3) Ressentez-vous une douleur à la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel au repos, une fatigue intense au cours de vos activités quotidiennes ou lorsque vous faites de l'activité physique?	☐	☐
4) Éprouvez-vous des pertes d'équilibre liés à des étourdissement ou avez-vous perdu connaissance au cours des 12 derniers mois?	☐	☐
5) Prenez-vous actuellement des médicaments prescrits pour une maladie chronique ?	☐	☐
6) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié		

• **Si vous avez répondu NON** à toutes les questions ci-dessus, merci de remplir et signer l'attestation sur l'honneur ci jointe et la remettre à votre club.

• **Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs des questions ci-dessus**, votre état de santé nécessite un avis médical avant de commencer ou poursuivre une activité physique. Vous devez consulter votre médecin afin qu'il vous examine et vous délivre un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport. Certificat à remettre à votre club. Le certificat médical doit dater de moins de 6 mois.



Volet à remettre à l'association

ATTESTATION EN VUE DE L'OBTENTION OU DU RENOUELEMENT D'UNE LICENCE À LA FFEPGV

Je soussigné M / Mme :, né(e) le
atteste avoir renseigné le questionnaire de santé et avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions du questionnaire de santé.

Saison 2025 / 2026, **Club EPGV GV Estantens** OU **Club Gym Détente** (*raier la mention inutile en fonction du club où vous vous inscrivez*)

A, le / /

Signature

GV Estantens
Saison 2025 / 2026

Planning des cours à la salle des fêtes d'Estantens :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
	10 h 30 à 11 h 30 GYM SPORT SANTE (senior) avec Céline Le RALLIER	10 h 45 à 11 h 45 PILATES fondamental avec Céline Le RALLIER		
	18 h 15 à 19 h 15 PILATES avec Céline Le RALLIER		18 h 15 à 19 h 15 DANSE Afro- caribéenne avec Sonia BOT	
	19 h 30 à 20 h 45 RENFORCEMENT MUSCULAIRE avec Fatima GABTENI Nouvelle animatrice		19 h 30 à 21 h PILATES avec Nelly BOLEA Nouvelle animatrice	

[GV Estantens](#)

Club Gym Détente du Fauga :
Saison 2025 / 2026

Planning des cours à la salle des fêtes du Fauga :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
			9 h à 10 h 15 Gym senior	9 h 15 à 10 h 15 Body Zen
10 h à 11 h 30 Marche active			10 h 30 à 11 h 45 Gym senior adaptée	
18 h 30 à 19 h 45 Gym tonique	18 h 30 à 19 h 30 Stretching Nouveau cours	18 h 30 à 19 h 45 Pilates	18 h 30 à 19 h 30 Urban Training	

[GV Le Fauga](#)



Saison 2025 / 2026

Règlement Intérieur Gymnastique Volontaire d'Estantens

Horaires des cours

- Mardi de 10h30 à 11h30
- Mardi de 18h15 à 19h15
- Mardi de 19h30 à 20h45
- Mercredi de 10h45 à 11h45
- Jeudi de 18h15 à 19h15
- Jeudi de 19h30 à 21h

Aucun cours n'est dispensé durant les vacances scolaires ou lors des jours fériés (sauf spécification particulière).

- Chaque **nouvel adhérent** a la possibilité de faire **2 cours d'essai gratuits** avant son inscription définitive. Pas d'essai pour une ré-inscription à un cours auquel on participait déjà sauf s'il y a un changement d'animateur.
- Les participants doivent être âgés de plus de 16 ans pour adhérer à l'association.
- Tout membre de l'association doit être à jour de ses cotisations (y compris feuille d'inscription et **certificat médical**).
- Chaque adhérent sera équipé :
 - de chaussures de sport,
 - d'une tenue adaptée à la pratique de la Gym,
 - d'un tapis de Gym (et / ou d'une serviette)

et pensez à prendre une bouteille d'eau, il est important de s'hydrater pendant les cours.

- **La salle est exclusivement réservée aux adhérents de la gym.**

Les non licenciés ne sont pas admis dans la salle lors des cours.

- Pendant le cours : veillez à respecter les animateurs pendant leurs explications, elles sont importantes, entre autre, pour ne pas faire de faux mouvements.
- A la fin du cours : Rangez le matériel (les élastiques roulés et les poids dans les caisses appropriées).
- Si par erreur vous partez avec du matériel, merci de le ramener au cours suivant.
- Vous pouvez laisser vos tapis à la salle des fêtes dans le local fermé de la Gym
(prévoir éventuellement un marquage indélébile pour éviter les éventuels litiges d'appartenance...).

Le bureau décline toute responsabilité en cas de disparition de tapis ou autres problèmes.

- **Les cours de GYM sont annulés lorsqu'il n'y a que deux adhérents de présents.**

Le Bureau.



N° A 031240

N° Sociétaire MAIF : 21249960

REGLEMENT INTERIEUR

LE CLUB GYM DETENTE LE FAUGA est affilié à la Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire (F.F.E.P.G.V.).

Article 1 : Adhésion

L'adhésion au club devient effective après règlement du montant de l'adhésion et de la totalité de la cotisation annuelle. Un bulletin d'adhésion dûment complété est nécessaire pour tous (renouvellement ou nouvel adhérent) afin d'obtenir sa licence FFEPGV. Tous les renseignements demandés sont indispensables pour l'établissement de la licence.

Chaque nouvel adhérent doit fournir au club un questionnaire santé ou un certificat médical de son médecin traitant stipulant la non contre-indication à la pratique de la gymnastique.

Si l'adhérent a répondu NON à toutes les questions du questionnaire santé, il n'aura pas de certificat médical à fournir mais devra certifier sur le bulletin d'adhésion avoir répondu NON à toutes les questions.

Si l'adhérent a répondu OUI à une ou à plusieurs questions du questionnaire santé, il devra fournir un certificat médical et présenter ce questionnaire renseigné à son médecin traitant.

Tout adhérent d'une autre association de gymnastique volontaire affiliée à la FFEPGV, qui souhaite intégrer le Club Gym Détente, doit fournir la copie de sa licence et régler le montant de la cotisation défalquée du montant de la licence et doit adhérer au présent règlement intérieur.

Dans ce cas, un partenariat est conclu entre le Club Gym Détente et le club dans lequel l'adhérent a déjà réglé sa licence.

Article 2 : Qualité de membres

Chaque adhérent est membre de droit de l'association et solidaire des décisions de l'Assemblée Générale, y compris les absents. Le vote par procuration est autorisé.

Article 3 : Responsabilité

Les cours sont dispensés dans des locaux appartenant à la Mairie. Seuls les utilisateurs de ces locaux sont responsables du vol ou de la détérioration de leurs effets personnels. L'association ne peut être tenue pour responsable.

En dehors des horaires de cours, la responsabilité de l'association ne peut être engagée.

La présence de personnes extérieures à l'Association, notamment les enfants, n'est pas autorisée. Toute personne contrevenant à cette règle, décharge l'association de toutes responsabilités vis-à-vis de tout problème qui pourrait survenir pendant les activités de l'association.

Pour des raisons de sécurité, les pratiquants licenciés s'engagent à porter une tenue compatible avec le bon déroulement de l'activité sportive à laquelle ils participent. En cas d'accident ou de blessure, le club ne pourra pas être tenu pour responsable si l'adhérent ne portait pas la tenue adéquate à la pratique de l'activité sportive proposée.

Article 4 : Paiement

Le paiement est exigé en début d'année sportive (septembre). L'adhésion et les séances seront réglées séparément par chèque uniquement. Le paiement se compose d'un chèque du montant de l'adhésion (encaissé à l'inscription) et de 1, 2 ou 3 chèques correspondant aux séances. Ces chèques sont encaissés de façon échelonnée.

Afin d'alléger les démarches administratives du début de la saison sportive (septembre), le dispositif de préinscription (bulletin d'adhésion complété + chèques) est instauré au 30 juin de la saison qui s'achève.

En cas d'absence supérieure à trois mois et sur présentation d'un certificat médical, les séances seront reportées sur la saison sportive suivante, sauf cas de force majeure.

Article 5 : Assiduité - Horaires

Dans l'intérêt de l'ensemble des membres de l'Association, l'assiduité aux différentes séances et le respect des horaires fixés sont très vivement recommandés.

Pour la bonne marche du Club, le respect mutuel entre les adhérents et l'animateur doit être le souci de chacun. La pratique de l'activité sportive doit être la motivation première de chaque adhérent.

Deux cours d'essai gratuits sont proposés avant une inscription définitive. Au-delà, l'adhésion devient obligatoire pour continuer à pratiquer les activités sportives.

Article 6 : Matériel

Le matériel est la propriété de l'Association. Il est prêté par l'animatrice/eur pour certains cours. Il doit être respecté et restitué obligatoirement en fin de séance. Pour le bon fonctionnement du Club, la sortie du matériel en début de séance et le rangement à la fin de chaque cours font partie de l'activité sportive.

Tout matériel dégradé par un adhérent sera obligatoirement remplacé par celui-ci.

Dans le cadre des cours de Pilates, l'utilisation de fitball est nécessaire. L'acquisition du ballon est à charge des adhérents. Un calendrier des dates d'utilisation de ce matériel est remis aux adhérents en début de trimestre.

Le matériel prêté par le Comité Départemental EPGV, confié aux adhérents, doit être restitué en bon état dès cessation de la fréquentation des cours.

Article 7 : Exclusion

L'Association se réserve le droit, après avis de l'Assemblée Générale, de prononcer l'exclusion de tout adhérent ne se conformant pas aux règles ci-dessus.

Article 8 : Vie du Club

Le Club peut proposer des manifestations telles que journées portes ouvertes, ateliers de découverte de nouvelles activités sportives, conférences, etc..., pour sa promotion et attirer de nouveaux adhérents.

En dehors de l'activité sportive, le Club peut organiser tout au long de l'année plusieurs manifestations conviviales pour renforcer la cohésion du groupe : Pot de fin d'année, Galette des Rois, Crêpes, Repas de fin de saison, sorties diverses, etc.....

La Présidente,
Nadine DASQUE



La Secrétaire,
Katia MELI



La Trésorière,
Gisèle ROSSIRE



A Le Fauga, le 7 février 2025